



LE JOURNAL DES OFFICIERS MARINIERS DU NORD-FINISTERE

N° 119 - JANVIER / FEVRIER 2022



02 98 22 10 15

Edito

Rédacteur Patrick Brassat

2022 : « Habemus président » !

L'année 2021 et son cortège de complications est enfin derrière nous. Nous voilà à présent (presque) tous vaccinés pour affronter la énième vague mais par notre expérience du littoral nous nous méfierons de la 7ème, réputée la plus forte. Espérons que 2022 puisse contrecarrer ce phénomène et nous permette enfin de reprendre nos occupations préférées.

2022 est une année propice aux présidentielles de tous bords. Celle-ci a déjà débuté avec l'élection d'un nouveau président pour notre association. Après avoir assuré l'intérim de la présidence pendant plusieurs mois, c'est en effet logiquement que Denis Le Page, président adjoint, s'est vu confier la barre du Nord-Finistère par les membres du conseil d'administration le 19 janvier dernier.

En annonçant une politique de présidence dans la continuité de son prédécesseur « rester au service des adhérents est prioritaire », Denis Le Page a ainsi rendu hommage aux actions accomplies par Jean-Paul Le Roux, toujours en rééducation médicale.

Faisons confiance à ce nouveau capitaine, timonier de spécialité, pour tracer la meilleure route possible de façon à pouvoir s'y maintenir par vents contraires, avec le concours précieux des présidents de section.

*Bon vent à Denis
Bon vent à l'aom29N*

Courriel
aom-nord-finistere@wanadoo.fr

Site internet
aom-29-nord.com/
www.fnom.com

Facebook
Aom-29-Nord

Permanences de l'AOM29N
au Cercle de la Marine.

Tous les matins
de 10h00 à 12h00

Le Vendredi :
dossiers maladies professionnelles
(prise de rendez-vous conseillée)

Consultez les infos de l'association aom-29-nord.com



Qui est Denis Le Page, le nouveau président de l'aom du Nord-Finistère ?

Né à Quimper, Denis Le Page passe son enfance à Plomodiern en Finistère.

Appelé sous les drapeaux au CFM Brest en 1978, il poursuit son périple dans la Marine Nationale comme timonier sur les passerelles (DC « Pivoine », BEM « Henri Poincaré », Corvette « Aconit », Frégate « Latouche Tréville », centres opérationnels (Fost, Ceclant), services Ouvrages, Cartes et Instruments à Lorient et à La Réunion (OCI), Cross Fort de France, STVL Ouessant.

Titulaire de la Médaille Militaire et de la médaille d'or de la Défense nationale, il quitte la Marine en 2009 avec le grade de Major et intègre le conseil d'administration de l'aom29N en 2010. Il y est élu président en 2022.

Conseil d'administration de L'AOM29N



 Président Denis LE PAGE	 Président-adjoint secrétaire Dominique LAMOTTE	 Fichier Adhérents Rédaction BIA Patrick BRASSAT	 Relation avec les actifs (Base Navale) Philippe MAINGANT	 Alain VANDENOOGAERDE Facebook
 Maladies Professionnelles Site Internet Jean-Pierre CALASSOU	 Trésorière Isabelle TALOC	 Jean Paul LE ROUX	 Secrétaire adjoint Relation avec les actifs (AERO) Roger ROLLAND	 Conseiller émérite Non membre du CA Jean-Louis SEBILLE
	 Porte-drapeau Jean-Pierre VOXEUR	 Adjoint Fichier Eric BARBIER		

Ils ont rejoints ces derniers mois l'aom du Nord-Finistère

(depuis le 21 nov 2021)

Corsen : AUDENET Catherine

Plabennec : BATAILLE Denise - LE MENN Emile - ROUDAUT Daniel

Landivisiau : COURTIER Jacques - RIVIERE Philippe

St Pol de Léon : DUGAL Michel - LE BOULCH Jean-Claude - LE VERN Marcel

Le Drennec : GUEGAN Nicole - LE GENDRE Sylvain

Guipavas : LE DREF Laurent - ROLLAND Yannick - SERET Cédric

Plouzané : RAULT Noel

Ploudalmezeau : BOSCHET Dominique

Brest : AUCAGNE Jacky - BARTHELEMY Nicolas - BOCLE Marc - BOTHOREL Patrick - DOUARIN Odette

DUBOIS Pascal - LAMOTHE Mathieu - LARDIER Denis - LEBRETON André - MEYER Lionel - OMAR Ismael

GALLOIS Jean - MARY FOSSERZ Georges - QUERREC Yvon

St Thégonnec : THIRIOUX Jacques



Communiqué du Bureau Maritime des Matricules de Toulon (DPMM/PM3/BMM)

« Le BMM suit les anciens marins à partir de 6 mois après leur radiation et est en mesure de répondre à diverses sollicitations qui peuvent se poser :

- Etablissement de diverses attestations : CNAPS, relevé de services, état signalétique des services, jour de mer, attestation UNEDIC
- Traitement des demandes d'homologation blessure de guerre ou activités de sécurité (CNAPS)
- Mise à jour du dossier légal pour des anciens marins pouvant revenir dans la réserve
- Recherche mémorielle en lien avec le service historique de la Défense (SHD) et les associations d'anciens militaires
- Copie du dossier légal si celui-ci n'a pas été versé au SHD
- Etablissement des cartes d'identités pour les anciens marins pensionnés.

Adresse à contacter : dpmm-pm3-bmm-dossierlegal-docadm.charge-doc.fct@intradef.gouv.fr

Et pour :

- Affiliation rétroactive pour les anciens marins ayant quitté l'institution sans pension de retraite
- Facturation IRCANTEC

Adresse à contacter : dpmm-pm3-bmm-pciv.trait.fct@intradef.gouv.fr

Ou Mr le Capitaine de Corvette - chef du Bureau Maritime des Matricules
BCRM TOULON – Centre DPMM Lamalgue – BP 413 – 83800 Toulon CEDEX 9 »

NB : Pour toute correspondance et pour éviter toute usurpation d'identité, préciser en préambule Nom, Prénom, date et lieu de naissance, adresse actuelle, numéro de téléphone et adresse mail, NUMERO MATRICULE, Spécialité, date de fin de service (RCA).

et **joindre une photocopie recto/verso** de la carte d'identité Nationale

Médaille de bronze de la Défense Nationale Agrafe « essais nucléaires »



Rappel

Pour les adhérents qui ont participé aux essais nucléaires et qui souhaitent demander la médaille de la défense nationale, l'aom29N leur propose de les aider pour constituer le dossier et le transmettre au ministère concerné.

N'hésitez pas à prendre contact avec l'aom29N.



Bulletins de pension

Votre bulletin de pension est disponible chaque mois sur le site <https://ensap.gouv.fr/web/accueilnonconnecte>

Journal « l'officier marinier »

Le n°403 devrait paraître début avril

Congrès de la FNOM
LORIENT 2022



Le congrès de la FNOM 2022 se déroulera à Lorient du Jeudi 15 septembre au lundi 19 septembre 2022. Il est organisé par l'AOM Morbihan.

La séance plénière aura lieu dimanche 18 septembre.

Le programme prévu pour cette journée est le suivant :

- 08H15 : Rassemblement des portes-drapeaux
- 08H30 : Messe
- 09H30 : Cérémonie au monument aux morts
- 10H30 : Séance plénière au parc des expositions de Lanester
- 12H00 : Raftaichissement
- 13H00 : Repas de gala dansant
- 18H30 : Fin du congrès

Suivant le nombre de participants, l'AOM29N étudiera la mise en place gratuite de cars pour cette journée. Une modulation des horaires de départ sera étudiée.

Les adhérents qui souhaitent participer au repas de gala dansant (40€/pers) devront réserver de façon individuelle et faire parvenir leur inscription avant le **1er avril 2022** à l'aom Morbihan dont les coordonnées sont précisées dans le bulletin ci-après.

Pour les adhérents qui souhaitent participer seulement à la séance plénière, l'aom29N envisage d'organiser un repas en commun dans un restaurant des environs (les modalités de réservation seront précisées ultérieurement).



Bulletin d'inscription Congrès et repas de gala du 18 septembre 2022

Membre BN, CA ou délégué	Nom :	Prénom :
Congressiste adhérent	Nom :	Prénom :
Accompagné de	Nom :	Prénom :
Pour les porte-drapeaux, assistera à la messe	Oui : <input type="checkbox"/>	Non : <input type="checkbox"/>
Adresse :		
	Code postal :	Ville :
Tél. :		
Association :		
Adresse mail :		

Banquet : 40 € x _____ personnes

€

TOTAL

€

Référence du chèque si paiement par chèque :

Fait à _____, le _____ Signature

Inscription avant le 1^{er} avril 2022

L'inscription peut se faire :

Par courrier, en joignant à ce bulletin d'inscription :

Le chèque à l'ordre de : « AOMR56 – congrès national 2022 »

à : M. Gérard Even – 17 rue Paul Gauguin – 56700 Hennebont (06 65 32 89 45)

Attention : les chèques vacances ne sont pas acceptés

Par mail et virement bancaire, en transmettant votre bulletin d'inscription à : congres.fnom.2022@gmail.com

Par retour de mail, nous vous transmettrons le RIB du compte ouvert pour le congrès

Conformément aux dispositions de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, aucune adresse ni coordonnée ne seront utilisées à des fins commerciales ou publicitaires.

« Ma retraite a diminué, celle de mon épouse aussi ! »

« En tenant compte des modestes retraites du ménage et d'un petit revenu d'appoint annuel aléatoire, ma retraite a diminué de 0.76% avec l'ajustement de la CSG malgré l'augmentation des pensions de base de 1,1% au 1er janvier 2022.

Ajouté à cela l'inflation de 1,6% en 2021, mon pouvoir d'achat a diminué de 1.26% »

NOUVEAUX SEUILS du TAUX CSG et CASA au 1er janvier 2022

(source « L'Assurance retraite » et « Le Particulier »)

Comme tout revenu, votre retraite peut être soumise à des prélèvements sociaux.

Si vous percevez une allocation de solidarité ou l'allocation de veuvage, vous n'êtes concerné par aucun prélèvement.

Selon vos revenus, trois prélèvements sociaux peuvent être appliqués à votre retraite :

- la contribution sociale généralisée (CSG) ;
- la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) ;
- la contribution de solidarité pour l'autonomie (Casa) ;

Vous êtes concerné par ces prélèvements si :

- vous êtes à la charge d'un régime obligatoire français d'assurance maladie ;
- **votre revenu fiscal de référence dépasse un certain seuil de revenus.**

Ce seuil de revenus dépend de votre revenu fiscal de référence, de votre nombre de parts fiscales et de votre lieu de résidence (Métropole, départements d'outre-mer sauf Mayotte).

Le taux pour la CSG est de 8,30 %, de 6,60 % ou 3,80 % selon le montant de votre revenu fiscal de référence.

Le taux de prélèvement pour la CRDS est de 0,50 %.

Le taux pour la Casa est de 0,30 %. Elle est prélevée uniquement si vous payez la CSG au taux de 8,30 % ou de 6,60 %.

Pour simuler les changements sur votre retraite, vous pouvez utiliser le simulateur de taux de CSG sur le site « lassuranceretraite.fr/portail-info/home/retraite/modalites-retraite/prelevements-sociaux-retraite.html »

En entrant votre lieu de résidence fiscale, votre nombre de parts fiscales et vos revenus fiscaux de référence, le simulateur vous donnera votre taux indicatif de CSG pour 2022.

Versement de l'indemnité inflation pour les retraités

Au tour des retraités de toucher l'indemnité inflation, cette prime exceptionnelle versée aux 38 millions de Français touchant moins de 2000 euros net par mois. Mise en place en décembre pour compenser la hausse généralisée des prix (+2,8% en novembre selon l'Insee), cette prime s'appliquera aux retraités à partir de mardi sous la forme d'un versement de 100 euros : « *L'indemnité sera versée en février 2022, par virement bancaire indépendamment de votre retraite* » ; précise l'assurance retraite.

Barème kilométrique : revalorisation exceptionnelle de 10 % pour l'imposition des revenus 2021

Mise en place d'un bouclier tarifaire face à la hausse du prix de l'énergie

Dès le 1^{er} février 2022, afin de freiner la hausse du prix du gaz et de l'électricité, la loi de finances pour 2022 instaure un bouclier tarifaire qui permet :

- le gel du prix du gaz depuis octobre 2021
- le plafonnement du prix de l'électricité à 4 %.

Reconduction du bonus écologique et de la prime à la conversion

Pour répondre à l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre et encourager l'achat de véhicules peu polluants, le bonus écologique et la prime à la conversion sont maintenus en 2022.

MaPrimeRénov' évolue, afin de cibler les logements les plus anciens

Le barème des aides de MaPrimeRénov' est maintenu en 2022. Toutefois, le dispositif évolue. En 2022, MaPrimeRénov' est réservée aux logements construits depuis au moins 15 ans, afin de renforcer la rénovation des logements anciens. Toutefois, il demeure possible de bénéficier de MaPrimeRénov' pour tous les logements construits depuis plus de 2 ans pour le changement d'une chaudière fonctionnant au fioul.

Autre évolution, l'aide Habiter mieux sérénité, à destination des ménages modestes, devient MaPrimeRénov' Sérénité à partir du 1^{er} janvier 2022.

Enfin un nouveau service public voit le jour. En janvier 2022, un site internet unique est lancé : france-renov.gouv.fr.

Ce service a comme objectif d'informer, orienter et accompagner les ménages souhaitant faire des travaux d'économie d'énergie dans leur logement.

Plastique à usage unique : de nouvelles interdictions

Le 1^{er} janvier 2022 constitue une nouvelle étape de la loi anti-gaspillage, qui prévoit la fin de la mise sur le marché des emballages à usage unique d'ici 2040. Dans ce cadre, à partir du 1^{er} janvier 2022, sont interdits :

- le suremballage plastique des fruits et légumes frais de moins de 1,5 kilos
 - l'emballage plastique lors de l'expédition de publications presse et publicités
 - les emballages plastiques non biodégradables pour les sachets de thé et tisane proposés à la vente
 - les jouets en plastique proposés gratuitement aux enfants dans le cadre de menus
- le collage direct d'étiquettes non biodégradables et non compostables, sur les fruits et légumes.

Par ailleurs, les établissements recevant du public doivent être équipés d'au moins une fontaine d'eau potable.

Le prix des péages en hausse de 2% en moyenne

Mauvaise nouvelle pour les Français qui comptaient prendre la route à l'approche des vacances d'hiver. Après une augmentation de 0,44% début 2021, les tarifs des principaux réseaux autoroutiers vont subir une nouvelle hausse à partir du 1^{er} février, cette fois-ci de 2% en moyenne.

Début de la distribution des «bébé box» dans les maternités

À compter du 1^{er} février, les parents de nouveau-nés dans certains territoires recevront une «bébé box» à la maternité. Cette dernière, qui prend la forme d'un sac en bandoulière, vise à «aider les parents» dans la période des 1000 premiers jours de l'enfant. Elle contiendra notamment une turbulette, un savon, un produit hydratant et un album pour sensibiliser les parents à l'importance de l'éveil artistique et culturel du nourrisson.

Dans un premier temps, 180.000 «bébé box» seront distribuées dans les maternités des communes avec des quartiers prioritaires et les communes de revitalisation rurale. Puis, après une évaluation cet été, le dispositif pourrait être étendu à l'ensemble du territoire.

« Les assemblées générales des sections ont débutées en novembre dernier et devraient se terminer à la fin du premier trimestre 2022.

A cette occasion, les élus locaux ont pu se rendre compte de notre raison d'être qui n'est pas exclusivement consacrée aux cérémonies patriotiques.

A la lecture de certains articles de presse, les rédacteurs continuent de titrer la moindre déflation des effectifs de quelques sections plutôt que relater nos revendications.

Cette publicité est à contre-courant de nos objectifs.

Les articles des pages suivantes qui récapitulent les sujets abordés dans les assemblées générales ont été repris ou ré-interprétés par le rédacteur de ce bulletin d'informations. Ils ne peuvent évidemment pas remplacer les discours des présidents de section qui seront logiquement transmis au conseil d'administration de l'association du Nord-Finistère pour l'appréciation du bilan moral général ».

Patrick Brassat

Section St Thégonnec



L'assemblée générale présidée par Martial Quiviger et en présence des élus municipaux, s'est enfin déroulée au bout de deux ans.

Les participants étaient heureux de pouvoir remettre de la chaleur dans leurs relations.

Avec 31 adhérents, les effectifs de la section restent stables.

Claude Degeyter, le trésorier a donné lecture d'un bilan financier légèrement excédentaire.

Après le compte rendu des activités, Martial Quiviger a rappelé les revendications de la fédération alors que Francis Helfenstein, vice-président, a donné des nouvelles de l'aéronavale.

À l'issue de la réunion, les participants se sont retrouvés à l'auberge de Saint-Thégonnec pour partager un repas en commun.

Section Corsen



L'assemblée générale de la section Corsen qui compte 102 adhérents, s'est déroulée à Ploumoguier. Les maires de plusieurs communes étaient présents. Le président Ferreloc a demandé aux adhérents de battre le pavé dans leurs communes respectives, pour motiver les officiers marins, retraités et actifs, à rejoindre la section. Le conseil d'administration a été reconduit dans son intégralité. Les activités prévues en 2022 comporteront la participation de la section aux commémorations officielles, d'un goûter début février et d'un repas fin juin à Lampaul-Plouarzel.

Section Saint Renan



L'assemblée générale de la section de Saint-Renan présidée par Michel Fumaz, entouré de Serge Le Goff (secrétaire), Mickael Gillmann (trésorier), s'est déroulée en présence de Jean-Louis Seville, conseiller au conseil d'administration de l'association du Nord-Finistère et de Mr Gilles Mounier, maire.

Après présentation du bilan moral et récapitulatif des nombreuses activités passées sous contraintes sanitaires, il a été proposé aux 116 adhérents (dont 11 officiers marins en activité) de se retrouver en 2022 à plusieurs reprises, hormis les cérémonies patriotiques, le 1er mai pour un repas de cohésion et la visite du musée Mémoires 39/45 de Plouvonvelin et le 16 octobre pour le repas annuel.

Jean-Louis Seville, représentant l'aom du Nord-Finistère, a présenté l'actualité de l'association (nouvel organigramme, bilan, perspectives, etc) ainsi que les effectifs de la Fnom qui sont passés de 30.000 adhérents en 2000 à 12.500 en 2021 (3300 pour l'association du Nord-Finistère tout de même).

Il a fait le point juridique sur les nombreux dossiers d'anxiété amiante actuellement en instruction, constitués par d'anciens marins.

Section IROISE

Denis Le Page, président de l'aom29N remettant le nouveau drapeau à Alain Casareggio, président de la section Iroise



L'assemblée générale de la section Iroise de la presqu'île de Crozon qui s'est tenue à Camaret-sur-mer, a été particulièrement suivie. Les autorités présentes ont pu se rendre compte de la représentativité de la section dans la presqu'île.

« Forte de ses 110 adhérents, la section Iroise, l'une des 40 sections de l'association du Nord-Finistère, est présidée par Alain Casareggio. Elle représente les officiers mariniers et veuves de toutes les communes de la presqu'île de Crozon »

« Les 3.300 adhérents de l'association du Nord-Finistère représentent un quart de l'équipage de la Fédération nationale.

Créée au départ pour les retraités, elle inclut maintenant les actifs (qui sont une centaine parmi les adhérents de l'association), les veuves et les veufs ».

À l'issue de la réunion, en présence des maires de la presqu'île, au cimetière de Camaret, face au monument aux morts, le maire, Joseph Le Mérour, a remis le nouveau drapeau de la section Iroise à Denis Le Page, qui l'a confié à son tour à Alain Casareggio.

Puis le capitaine de vaisseau Cécile Dumont-Dayot, commandant de la base d'aéronautique navale de Lanvéoc-Poulmic, a honoré André Kernaonet et Jean Le Bris en leur remettant la médaille de la Défense nationale avec agrafe « essais nucléaires ».



Section L'hôpital-Camfrout



A l'occasion de l'assemblée générale de la section, Alain Wichorski président depuis 2020, a annoncé une embellie des effectifs. Six nouveaux adhérents en 2020 et quatre en 2021, ce qui porte l'effectif à 57 personnes.

Le bureau comprend Georges Nédélec au secrétariat, Christine Wallas à la trésorerie. Le porte-drapeau de la section est Guillaume Caroff

Un repas kig-ha-farz est prévu dans le courant de l'année.

Section Daoulas

L'assemblée générale de la section de Daoulas s'est réunie à Logonna-Daoulas sous la présidence de Christian Billaux, président depuis 2002.

La section compte 36 adhérents et les camarades Georges Guillot, responsable de secteur durant 25 ans, et Jean-Louis Sclar, ont été les 2 décès influant sur les effectifs.

La reconnaissance de l'exposition et des maladies liées à l'amiante, les pensions de réversion et le pouvoir d'achat sont les objets des principales revendications.

Si les contraintes sanitaires le permettent, un repas en commun pourrait se faire au printemps.



Christian Billaux
Président de la section

Section Le Folgoët

Une cinquantaine d'adhérents étaient présents pour l'assemblée générale du Folgoët.

Le président Jean Herrou (au micro) a apporté diverses informations sur les sujets spécifiques qui préoccupent les adhérents, pouvoir d'achat des retraités militaires, la pension de réversion des veuves.

La situation sur les dossiers « anxiété amiante » dont l'exposition n'est toujours pas reconnue pour les militaires, a été présentée par Jean-Pierre Calassou, chargé des maladies professionnelles au sein de l'AOM29N. Outre la participation aux cérémonies patriotiques, les activités et événements importants pour 2022 sont la journée des adhérents le 4 juin, le congrès national à Lorient du 15 au 19 septembre et la conférence des présidents en octobre à Landerneau.



Section Plouguin

Lors de l'assemblée générale de la section de Plouguin, le président Philippe Fernandez, a remercié le porte-drapeau pour sa disponibilité et présenté une situation financière équilibrée. Il a également rappelé le refus du ministère de la Défense de reconnaître les droits des militaires exposés à l'amiante. Un nouvel adhérent en 2022 intègre un effectif qui reste stable depuis plusieurs années.



Section Ploudalmezeau

Les membres du conseil d'administration de la section de Ploudalmezeau se sont réunis en comité restreint.

Le bureau qui a été reconduit espère pouvoir organiser son repas champêtre au Moulin-Neuf, fin juin pour les 91 adhérents composant un effectif qui est resté stable.

(de gauche à droite), Pascal Gouzien, Pierre Arzel (porte-drapeau), Vincent Barra (vice-président), Michel Eozenou (coprésident et trésorier), Philippe Berthon (secrétaire), Jo Deniel et Jo Briant.



Section Kerlouan

L'assemblée générale de Kerlouan, qui compte 85 adhérents, s'est déroulée sous la présidence de Bernard Jambou.

Il a abordé plusieurs sujets comme les maladies professionnelles liées à l'amiante ou la pension militaire d'invalidité (PMI)

En 2022, les activités et les représentations de la section seront nombreuses : Tro Bro Leon ; 8 mai : cérémonie au bourg, 20 mai : cérémonie Athabaskan ; juin : sortie commune des associations patriotiques et la « Transléonarde » ; septembre : rougail saucisses ; octobre, :assemblée des présidents du Finistère Nord à Landerneau ; 11 novembre, : cérémonie au bourg ; novembre : cérémonie au cimetière allemand et, le 5 décembre : journée nationale AFN. À cela s'ajoutera le projet de réalisation d'un chemin de mémoire du Mur de l'Atlantique sur les dunes.

Le bureau est composé de Bernard Jambou, président ; Alain Guézénoc, vice-président ; Jean-Yves Caradec, trésorier et Jean-Yves Le Hir secrétaire.



Section Plouzané



Approchant les 300 adhérents, la 2ème section du Nord-Finistère par les effectifs a renouvelé son bureau après son assemblée générale du 3 décembre. Eric Barbier prend la suite de Philippe Brault au poste de président.

Eric Barbier devra cumuler les fonctions de président de la section ainsi que ses responsabilités au sein du conseil d'administration de l'association du Nord-Finistère dont les membres déplorent le non-engagement aux responsabilités des adhérents officiers marinières de la section et les appellent à réagir.

Le nouveau président a tenu à préciser qu'il mettra fin à son mandat dans 12 mois. Un nouveau président devra se manifester pour reprendre la barre.

Section St Pol de Léon

Fin 2021, Jean-Louis Kichelin, élu communal correspondant Défense de St Pol de Léon a animé une rencontre avec les représentants des 189 adhérents cumulés des associations patriotiques dont 74 officiers mariniers, et les élus.

Cette réunion visait à rappeler l'attachement des élus au devoir de mémoire et à échanger sur la façon de le pérenniser, en y associant également la jeune génération. Les cinq porte-drapeaux des associations présentes ont été mis à l'honneur.

Stéphane Cloarec, maire, a ensuite remis à chaque président d'association un insigne de porte drapeau et une paire de gants blancs pour tout volontaire suppléant à cette fonction qui est « une fierté et un honneur ».



Section Kernic

La solidarité n'est pas un vain mot à la section du Kernic présidée par Denis Person.

Les représentants de cette section qui regroupe les adhérents de Plounez-Lochrist, Lanhouarneau, Saint-Vougay, Plouescat et Cléder ont tenu à maintenir la remise de colis de fin d'année aux adhérents qui ne peuvent pas se déplacer pour raison de santé lors des manifestations ainsi qu'aux veuves des Officiers-Mariniers.

Gérard Marc, accompagné de la secrétaire Christine Gérardo, ont rendu visite à sept personnes.



Marie-Thérèse Le Bihan (photo) fait partie des bénéficiaires et recevoir leur visite fut pour elle un grand plaisir. Privée de ses activités en club et des rencontres avec ses amis depuis le confinement, les journées lui paraissent souvent très longues. Jean-Jacques Bordenave, Jean-Didou et François Kerloroux

Section Brest

L'assemblée générale annuelle de la section de Brest qui se déroulait dans la salle Surcouf du Cercle de la Marine était présidée par Joseph Krapez en présence de l'adjoint au maire de Brest, délégué aux associations patriotiques.

L'effectif de la section est de 404 adhérents. Il reste logiquement le plus élevé des 40 sections du Nord-Finistère compte tenu de sa présence sur le port-base.

Après le renouvellement du mandat de Jean-Louis Sebillé dans le bureau de la section, Denis Le Page président de l'aom du Nord-Finistère a présenté et commenté les activités de l'association et de la Fédération.



Un appel est lancé pour remplacer Alain Durand, porte-drapeau de la section pendant de nombreuses années. Celui-ci a d'ailleurs été chaleureusement remercié pour son dévouement.

Photo : Au premier rang 2ème à droite le président, Joseph Krapez, à sa droite, Éric Guellec, adjoint au maire de Brest, à sa gauche Denis Le Page, président de l'aom29N

APPEL A VOLONTARIAT D'UN PORTE DRAPEAU

La section des officiers marins de Brest recherche un porte drapeau.

Le porte-drapeau est un bénévole, ancien combattant ou non, assurant lors des manifestations patriotiques le service du port du drapeau tricolore de la section de Brest.

Cette mission est hautement symbolique puisque le porte-drapeau rend hommage, au nom de la Nation française, aux combattants et aux disparus. Le porte-drapeau se doit donc d'exercer sa fonction avec dignité et constance.

Les personnes intéressées peuvent nous contacter soit par mail à l'adresse suivante omv.29brest@orange.fr ou se présenter au bureau situé au cercle de la Marine rue Yves Collet à Brest.



Joseph Krapez, président

Section Gouesnou



2ème à droite : Marc Privé, président de la section, et au micro Jean-Charles Larsonneur (député) (Photo Jean Luc Osmond)

L'assemblée générale de Gouesnou, présidée par Marc Privé, s'est déroulée en présence du député Jean-Charles Larsonneur.

Le président a retracé l'activité de l'année avec adoption des différents bilans. L'assemblée a alerté le député sur le pouvoir d'achat des retraités et la prise en compte du Titre de reconnaissance de la Nation (TRN) pour les sous-marinières.

Section Le Drenec



De gauche à droite : Jean-Luc Rannou, Michel Hamon et Daniel Rondeau.

A l'occasion de l'assemblée générale de la section du Drenec, le président Michel Hamon, a relaté les actions menées par l'association du Nord-Finistère pour la constitution des dossiers de maladies professionnelles concernant l'exposition à l'amiante en soulignant l'inégalité de traitement entre civils et militaires. Il a également évoqué la baisse du pouvoir d'achat des retraités et a mis l'accent sur le dévouement bénévole des membres du bureau et de quelques membres pour l'organisation des manifestations, celles patriotiques et celles conviviales. Il a remercié la municipalité pour son soutien (subvention et mise à disposition de salle pour les différentes réunions).

Dans le but d'étoffer ses effectifs, la section continuera à se faire connaître auprès des militaires les plus jeunes.

Le trésorier, Daniel Rondeau, a présenté un bilan financier en équilibre et le renouvellement du tiers sortant a vu la réélection de Michel Hamon.

Section St Pol de Léon

Les membres du conseil d'administration au complet.
Le président Yvon Priou présente le drapeau



Avec un effectif stable de 74 adhérents, la section de Saint-Pol-de-Léon se porte bien et reste mobilisée pour remplir sa mission de devoir de mémoire et défendre les intérêts des marins. Les adhérents étaient une cinquantaine à participer à la journée de cohésion santécoise qui a suivi de peu la journée départementale, riche en retrouvailles, à Porspoder. Ils ont également participé aux cérémonies patriotiques à Saint-Pol avec son porte-drapeau Yves Maurice, 82 printemps et fidèle au poste avec bientôt 30 ans dans sa fonction. La section était aussi représentée à Santec, Roscoff et Plougoulm. Le président Yvon Priou en a profité pour solliciter un représentant plouénanais et clédérois.

La section saint-politaine poursuit également son travail avec l'AOM29N sur le dossier amiante, un combat lancé il y a 25 ans et a informé les adhérents qu'ils pouvaient demander la médaille de bronze de la Défense nationale, agrafe essais nucléaires, s'ils avaient croisé en Algérie ou en Polynésie entre 1966 et 1998.

Section Plabennec



Quittant la fonction de Porte-drapeau pendant 18 ans, Albert Brégeon a été mis à l'honneur

Lors de l'assemblée générale de la section de Plabennec, son président Michel Léost a annoncé un effectif stable de 81 adhérents.

Il a relaté les dossiers en cours dont celui de l'amiante et lancé un appel aux volontaires pour intégrer le bureau.

Outre la participation aux cérémonies patriotiques, une journée champêtre avec repas créole est prévue au mois de mai .

Section Landivisiau



Le Président Jean-Bernard Boisseau (deuxième à partir de la droite) entouré de Mme le Maire de Landivisiau Laurence Claisse et des membres du bureau de l'AOM29N

Devant la quarantaine d'adhérents présents sur les 78 que compte la section, le président Jean-Bernard Boisseau a résumé les principaux sujets traités à la conférence des présidents qui a eu lieu en octobre à Lesneven. Il a rappelé que les adhérents concernés par leur participation aux essais nucléaires pouvaient demander l'attribution de la médaille de la Défense Nationale agrafe essais nucléaires.

Jean-Bernard Boisseau a également annoncé que parmi les 202 dossiers «anxiété Amiante » qui étaient déposés auprès du cabinet d'avocats de l'aom Nord-Finistère, seulement onze ont été indemnisés définitivement. Il a déploré l'absence d'égalité de traitement des dossiers par rapport à ceux des ouvriers de la DCAN (10.000 personnes concernées).

Section Lanmeur



L'assemblée générale de la section de Lanmeur a été animée par son secrétaire Patrick Ducret qui a suppléé le président Jean-Paul Le Roux, convalescent. Sur les 40 adhérents que compte la section, 12 étaient présents. En préambule, Patrick Brassat, représentant l'AOM du Nord-Finistère a présenté les effectifs, les actions et les budgets de la Fédération et de l'association ainsi que les chiffres prévisionnels. Le trésorier Jean-Pierre Jaouen a présenté un bilan financier équilibré.

Puis les adhérents présents ont dû se prononcer sur l'avenir de la section qui consistait à fusionner avec les sections voisines de Locquéholé et de Plougasnou. La fusion a été votée à l'unanimité. Les procédures et formalités seront préparées conjointement puis présentées au conseil d'administration du Nord-Finistère et à la conférence des présidents de section en octobre prochain.

La composition du bureau est la suivante : Président Jean-Paul Le Roux - Président d'honneur Maurice Robert - Trésorier Jean-Pierre Jaouen - Secrétaire Patrick Ducret - Porte-drapeau André Le Floch

Section Lannilis

Lors de l'assemblée générale de la section de Lannilis-Tréglonou, Isabelle Taloc, présidente, a présenté les actions menées par le bureau de l'association du Nord-Finistère des officiers mariniens (aom29N).

Elle a ensuite résumé la conférence des présidents 2021, soulignant l'implication des membres du siège de l'association dans la constitution des dossiers d'anxiété amiante. S'ajoutait une présentation des manifestations auxquelles le porte-drapeau et les membres de la section participent régulièrement. Isabelle Taloc a remercié les deux mairies pour leur soutien.

Suite au renouvellement du quart sortant, la présidente a remercié chaleureusement René Abaléa, membre, René Corre, porte-drapeau, et Jean-Paul Morvan, trésorier, qui ont œuvré durant des années au sein du bureau. Elle a accueilli Maryvonne Chavet, nouvelle adhérente, qui intègre le bureau de la section, ainsi que Pierre Le Jan.



Section Porspoder

A l'occasion de son assemblée générale, Catherine Nicolas présidente de la section de Porspoder - Argenton-Lanildut a annoncé un effectif de 31 adhérents.

Les revendications principales exposées concernaient la reconnaissance des dossiers amiante à égalité avec celle des ouvriers de la Direction des Constructions Navales de l'arsenal, ainsi que la réévaluation des retraites.

Parmi les activités de la section, les adhérents pourront profiter de la proximité du centre de détente et de loisirs de Porspoder pour participer aux journées de cohésion de l'AOM 29N qui se dérouleront les 13, 14 et 15 septembre 2022.

Sur la photo : La présidente Catherine Nicolas et Marcel Pérès, président adjoint.



Ils nous ont quittés récemment



Toutes nos condoléances aux familles

(depuis le 21 nov 2021)

CHARLES-LE GALL Gilbert - MJR ELARM / DIZET Henry - SM MECAN
 FLOCH Claire - 100 ans - Veuve de Yves - SM COMMI / HERRY Josephine - Veuve de Paul
 INIZAN Jean / KERDRAON André - PM MECBO - Officier Légion Honneur / KERDRAON Pierre - MP
 LE GALL Jean / THOMAS Pierre - PM COMMI / YANNIC Jean - MP FOURR
 CALVEZ Jean - PM ELECT / CLIQUET José - MP MECAN / COULOIGNER Gérard - MT ELECT
 LE CARRE Michel / OGOR Joseph - PM MECAN / LE ROLLAND Yves - MJR ELECT
 UGUEN Jean-Yves / LANNUZEL Joël / ROUE Guillaume - MJR FUSCO - Officier Légion Honneur
 ARZEL Francis - PM CHARP / SALAUN Marie-Françoise / LE FOURN Maurice - MP HYDRO
 GUIZIOU Jean - PM MANDP / LAOT Jean - MP RADIO / JEZEQUEL André - PM COMMI
 BERTHOULOUX Jacques MP MECAE / ARNAUD Pierre

Le Major fusilier commando **Guillaume Roué** nous a quittés en janvier dernier.

Un mot caractérise la vie de Guillaume, c'est le mot « servir ». En effet, servir la France a été l'axe de la vie de notre ami. Entré dans Marine Nationale en 1950, il a été affecté dans les commandos Penfentenyo - Jaubert -Trepel et Monfort.

Valeureux combattant d'Indochine et d'Algérie, il a donné pour sa patrie la France. Ses mérites lui ont valu les décorations suivantes :

Officier de la Légion d'Honneur
 Médaille militaire
 Officier de l'Ordre National du mérite
 Croix de guerre des TOE avec 2 étoiles d'argent et 1 étoile de bronze
 Croix de la valeur militaire avec 3 étoiles de bronze
 Médaille des blessés de guerre
 Médaille coloniale avec agrafe « Extrême Orient »
 Médaille de reconnaissance de la nation
 Médailles commémoratives des guerres d'Indochine et d'Algérie.

Nous conserverons de lui le souvenir d'un homme de conviction, généreux, et toujours dévoué aux autres.

L'Association des Officiers Mariniers du Nord-Finistère et la section de Brest adressent à sa famille leurs sincères condoléances et l'expression de leur vive sympathie.



Joseph Krapez
 Président de la section de Brest

Le TABDT

Description parfaite de la pique du service militaire. Pas d'histoire, on ne demandait l'avis de personne, et le lundi séance de Gym pour dérouiller les épaules douloureuses.

Souvenir d'un ancien de 70 ans, classe 1970/04.

Nous allons être de moins en moins nombreux à garder en mémoire ce sigle. Il s'agissait d'une vaccination militaire, à laquelle, comme beaucoup de recrues j'ai été soumis. J'en garde un souvenir peu sympathique d'autant, qu'à cette occasion, il n'était pas question de solliciter des récipiendaires un consentement éclairé.

TABDT signifie : Typhoïde A et B, diphtérie, tétanos. Nous étions réunis par sections dans un local de l'infirmerie et assis sur des bancs alignés. Nous étions torse nu et côte à côte. Il y avait des odeurs que je n'ai jamais pu identifier mais qui m'ont laissé un souvenir particulièrement désagréable. L'ambiance était alors à l'inquiétude parmi ces jeunes gens qui découvraient l'armée française.

Passaient dans notre dos des infirmiers, qui étaient surtout des appelés du contingent aux compétences médicales non définies.

Le premier avait la mission de désinfecter la zone d'injection, dans le dos, à l'aide d'un coton imbibé de je ne sais quoi, peut-être de la teinture d'iode. Il frottait fort.

Un second suivait le même cheminement. Sans délicatesse, il plantait une aiguille dans une zone entre l'épaule et le cou. Il faisait cela à la chaîne, d'un geste machinal. Jamais il ne s'inquiétait de savoir si sa piqûre était douloureuse ou pas.

Alors arrivait un troisième personnage qui devait être un médecin à en juger par son air pontifiant. Celui-ci, équipé d'une seringue qui m'a paru énorme, injectait le liquide dans l'aiguille fichée dans la chair. On ressentait tous, à en juger par les gémissements, une certaine douleur qui n'émouvait en aucune manière les intervenants.

Le dernier personnage de cette séance était celui qui soulageait les receveurs puisqu'il était chargé de retirer les aiguilles. Il frottait avec un coton l'endroit de l'injection sans aucun ménagement et avec une ardeur douloureuse.

Par la suite, nous étions mis à la diète et invités, durant les quarante huit heures suivantes, à beaucoup bouger le bras afin de faire circuler le produit vaccinal.

Piqués le samedi matin, une orange à midi et une soupe le soir. idem le dimanche et le 1er repas le soir.

Et surtout, ne pas boire d'alcool ni manger de charcuterie! et rebelote 2 semaines après.

Il était admis que cette vaccination était douloureuse, point à la ligne. Mais c'était pour notre bien. Certains, même qui partaient en Outre-mer avaient une série de piqûres supplémentaires et ils n'en sont pas morts. Et puis... nous étions des guerriers.. Bordel !! pas des gonzesses.

Personne ne s'est inquiété de savoir s'il y avait des effets secondaires.

Il y a cinquante ans de cela, il n'était pas proposé à quiconque de consentir ou non, ou de demander des explications...

Je ne me souviens pas qu'un jeune appelé ait osé contester. C'était ainsi.

Il se dit qu'un document de 45 pages a été édité pour expliquer la procédure de vaccination contre la Covid dans les EHPAD.

On pourrait s'interroger pour savoir ce qui a changé. Sans doute qu'une bureaucratie paperassière a envahi notre façon de vivre et que l'intérêt de l'individu a pris une telle place qu'on prenne des gants en permanence.... le collectif passe après.

Et là, pas de manifestation pour savoir si c'était ça la liberté, pas de manifestation pour dire que l'on était sous le régime d'une dictature, pas de manifestation pour inciter les pauvres militaires que nous étions, à aller détruire les pharmacies, les permanences des députés, pas de manifestation pour renverser le pouvoir avec son Président.

C'était le temps du respect, de la discipline et du bon sens. Pauvres militaires de cette époque, combien sont morts de ces injections ? Et nous avons un carnet de santé mentionnant les vaccins !!! Et nous sommes tous rescapés de cette terrible époque.

Coopérative



ECUSSON
2,50 €



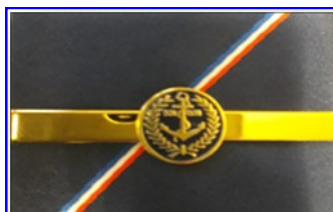
PIN'S
1,50 €



CASQUETTE BRODEE
13 €



CRAVATE
14 €



**EPINGLE de
CRAVATE**
4 €



Autocollant vitrophanie 8 cm
0,50 €



**CEINTURE AVEC
BOUCLE**



MEDAILLON FNOM
30 €



TAPE DE BOUCHE
12,5 cm



Imperméable
15,00 €

Vous pouvez passer commande au secrétariat de l'AOM29N ou auprès de votre président de section.

Et la boutique officielle de la Marine Nationale
<https://boutique.marinenationale.gouv.fr/>